



Association des Professeurs
Techniques Chefs de Travaux
<http://www.aproprotect.fr>

Paris, le 9 novembre 2011

Les représentants de l'APROTECT et du SNPCT
des Académies de CRETEIL, PARIS, VERSAILLES
à
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des Académies de CRETEIL, PARIS, VERSAILLES

Objet : Information sur les actions revendicatives des Chefs de Travaux

Mesdames, Messieurs,

L'interprétation et l'application de la circulaire n° 056-2011 du 4 avril 2011 suscitent un mécontentement important des Chefs de Travaux.

Réunis ce jour en Assemblée Générale plénière au Lycée Diderot à Paris, les Chefs de Travaux des académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES ont décidé d'agir pour la revalorisation de leur métier. Il nous semble important de vous informer des trois actions qui ont été décidées :

- 1- respecter strictement les 39 heures hebdomadaires et restreindre l'activité du Chef de Travaux au calendrier de l'année scolaire,
- 2- refuser toute démarche relative à la lettre de mission,
- 3- en ce qui concerne les examens, limiter l'action du Chef de Travaux à ses obligations réglementaires dans les domaines technologiques et professionnels.

Vous connaissez la contribution des Chefs de Travaux à la bonne marche et au rayonnement des établissements que vous dirigez.

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien pour que soit engagée une démarche de revalorisation dans le cadre d'une vision prospective du métier de Chefs de Travaux.

Nous sommes convaincus de l'attention que vous porterez à nos revendications dans la situation actuelle.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le bureau inter-académique APROTECT et SNPCT

C. c. : Recteurs des Académies de CRETEIL, PARIS, VERSAILLES